

**Réponses du Transporteur  
à la demande de renseignements numéro 1  
d'Énergie Brookfield Marketing s.e.c.  
(« EBM »)**



---

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1  
D'EBM RELATIVE À LA DEMANDE D'APPROBATION DE MODIFICATIONS AU  
CODE DE CONDUITE DU TRANSPORTEUR**

---

1.      **Référence (i) :**      HQT-3, Document 1 (B-0017), Annexe 1;  
         **Référence (ii) :**     HQT-3, Document 1 (B-0017), Annexe 2;  
         **Référence (iii) :**    HQT-3, Document 1 (B-0017), Annexe 3, la VPTIC;

**Demandes :**

- 1.1    Veuillez identifier, sur les organigrammes référés en (i), (ii) et (iii), les unités structurelles dont le personnel mène des activités de marchés de gros ou qui peut, dans l'exercice de leur fonction, avoir accès à des données du marché de gros.

**Réponse :**

1            **Voir les organigrammes présentés à l'annexe 1 de la présente pièce. Au sein**  
2            **d'Hydro-Québec, seule la direction – Parquet de transactions énergétiques**  
3            **mène des « activités de marchés de gros », au sens du Code de conduite du**  
4            **Transporteur (« Code de conduite »), comme étant « la vente en vue de la**  
5            **revente ou l'achat en vue de la revente d'énergie électrique à l'exception des**  
6            **contrats d'approvisionnement mis en place par Hydro-Québec dans ses**  
7            **activités de distribution d'électricité pour satisfaire les besoins québécois ».**

- 1.1.1.    Pour chacune de ces unités structurelles, veuillez indiquer et décrire la nature des données de marché de gros auxquelles le personnel peut ou pourrait avoir accès dans l'exercice de leur fonction.

**Réponse :**

8            **Pour les fins de la présente réponse, le Transporteur s'est basé sur la**  
9            **définition d'« activités de marchés de gros » du Code de conduite pour**  
10           **identifier les données de marchés de gros visées par la question.**

11           **Les employés n'ont accès qu'aux données nécessaires dans l'exercice de**  
12           **leurs fonctions. Ces délimitations sont définies par les profils individuels de**  
13           **chaque employé et le système de contrôle des accès s'assure de l'adéquation**  
14           **entre les accès octroyés et les profils individuels des employés.**

1           **Hydro-Québec TransÉnergie**

2           Les unités structurelles identifiées en jaune, dans l'organigramme  
3           d'Hydro-Québec TransÉnergie à l'annexe 1, ont uniquement accès à des  
4           informations relatives à la commercialisation des services de transport, soit  
5           les renseignements décrits à la pièce révisée HQT-3, Document 1.1, en  
6           réponse à la question 3.1. Ces données concernent principalement les  
7           programmes de vente et d'achat d'énergie électrique aux interconnexions (ex. :  
8           du point HQT vers le point MASS), les programmes de passage (ex. : du point  
9           ONT au point NE), et les demandes de services de transport déposées par les  
10          clients. Le Transporteur n'a accès à aucune information financière  
11          relativement aux programmes déposés par les clients des services de  
12          transport (ex. : produit des ventes effectuées à une interconnexion).

13          **Groupe – Direction financière et du risque**

14          Les unités structurelles identifiées par des couleurs, dans l'organigramme du  
15          groupe – Direction financière et du risque à l'annexe 1, ont accès à des  
16          données de marché de gros de la direction – Parquet de transactions  
17          énergétiques aux fins suivantes :

- 18           a. Les unités identifiées en jaune ont accès aux données requises pour la  
19           facturation des services de transport et pour l'analyse des ventes  
20           comptabilisées.
- 21           b. Les unités identifiées en orange ont accès à certaines données pour la  
22           comptabilisation et la facturation des transactions énergétiques.
- 23           c. Les unités identifiées en bleu ont accès à ces données pour la  
24           planification financière.
- 25           d. Les unités identifiées en vert ont accès à ces données pour l'analyse et  
26           le suivi des risques associés aux transactions énergétiques.

27          **Exploitation et Hydro-Québec Production**

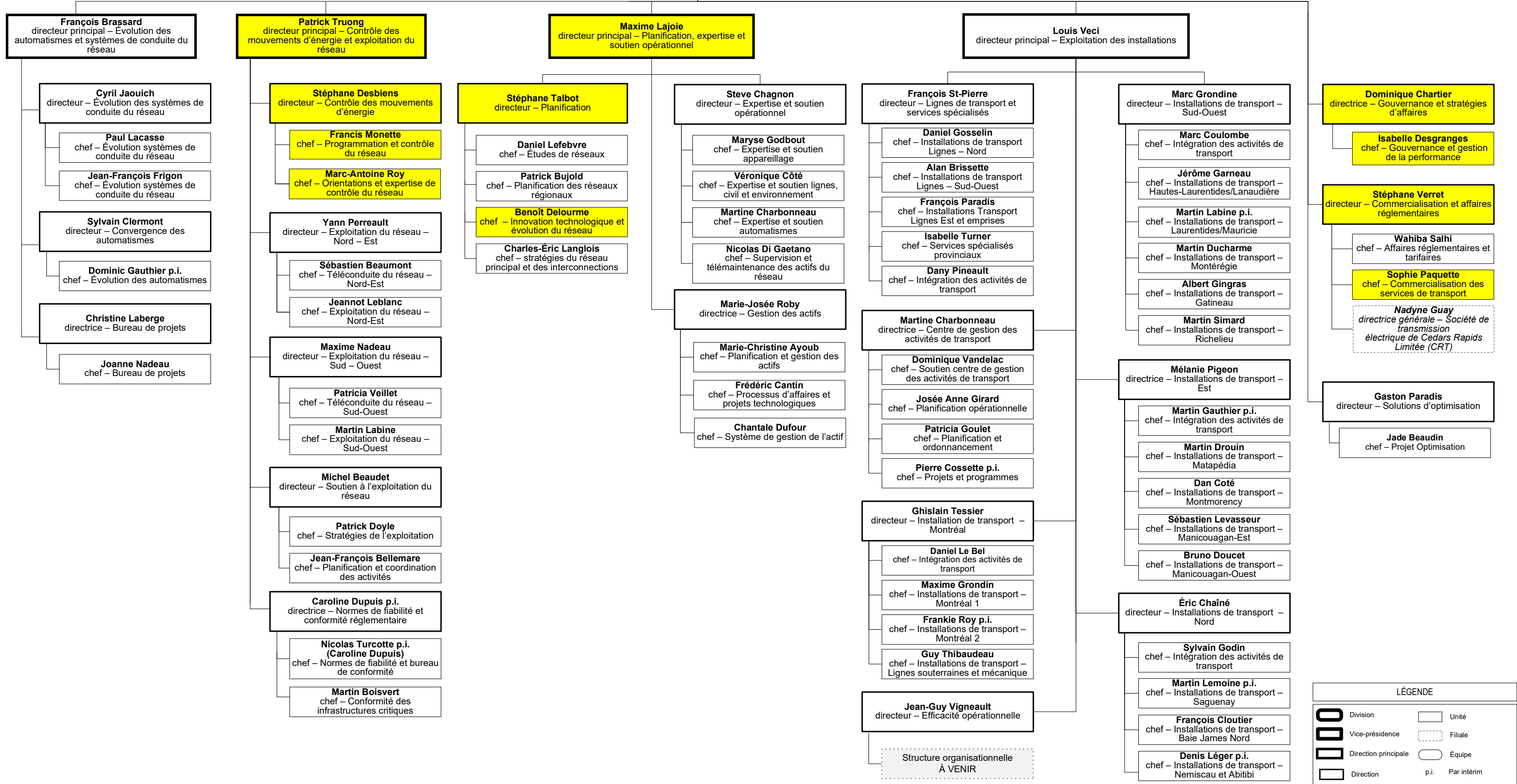
28          Les employés des unités structurelles identifiées en violet, dans l'organigramme  
29          d'Exploitation et Hydro-Québec Production à l'annexe 1, ont accès à des  
30          données de marché de gros provenant uniquement de la direction – Parquet de  
31          transactions énergétiques. Ces employés ne peuvent avoir accès aux  
32          systèmes et données du Transporteur.

33          Les employés des unités structurelles identifiées en jaune, dans l'organigramme  
34          d'Exploitation et Hydro-Québec Production à l'annexe 1, ont accès uniquement  
35          à des données du Transporteur. Ces employés ne peuvent avoir accès aux  
36          systèmes et données de marché de gros.

**Annexe 1**  
**En réponse à la question 1.1 d'EBM**



**Marc Boucher**  
président d'Hydro-Québec TransÉnergie



**LÉGENDE**

	Division		Unité
	Vice-présidence		Filiale
	Direction principale		Équipe
	Direction	p.i.	Par intérim





